



Cercle du Silence du 16 novembre 2023

Le Projet de la Loi sur l'immigration : Quel impact sur les Droits des Enfants ?

Le débat parlementaire sur le projet de loi "*Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration*" s'est ouvert au Sénat le 6 novembre. Il est annoncé à l'Assemblée Nationale dès décembre 2023. Depuis un an, un grand nombre d'associations et collectifs dénoncent le contenu de ce texte et l'instrumentalisation politique dont il fait l'objet.

Faussement présentée par le gouvernement comme "équilibrée", cette énième loi sur l'asile et l'immigration, si elle était adoptée, contribuerait avant tout à multiplier les drames sur les routes de l'exil et à intensifier la fabrique des sans-papiers qui produit

déjà tant de précarité et d'exploitation.

Le Sénat a considérablement aggravé le contenu du projet de loi initial, faisant le choix délibéré de restreindre encore davantage les droits des personnes migrantes et de fragiliser leur situation.

Nous avons besoin de politiques publiques respectueuses des droits et de la dignité des personnes en promouvant la cohésion sociale au lieu d'exacerber les tensions au sein de notre société.

Quelques-unes des conséquences de cette loi - si elle est votée - sur les enfants

- 1) Le projet de loi prévoit **d'encadrer l'enfermement** des enfants en rétention et **non de l'interdire** comme le laissait entendre le ministre de l'intérieur. Ainsi la France pourrait continuer à enfermer en rétention les enfants de 16 à 18 ans et pour les moins de 16 ans, l'interdiction concernerait uniquement les centres de rétention administrative (CRA). Par ailleurs, ces dispositions ne s'appliqueraient pas aux Outre-mer et notamment à Mayotte où près de 3000 enfants sont enfermés chaque année. Rappelons que la France a été condamnée 11 fois pour cette pratique **par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) !**

- 2) Disparition de **l'Aide Médicale d'Etat**, au profit d'une aide médicale d'urgence : les enfants de migrants en situation irrégulière présentant des pathologies graves mais non urgentes ne seraient plus pris en charge, il faudrait attendre que leur situation devienne « urgente » !
- 3) Durcissement de **l'accès au séjour pour soins**, qui reviendrait à renvoyer des enfants malades à la mort dans leur pays d'origine !
- 4) Durcissement de la **procédure de Regroupement Familial**, qui empêcherait de nombreux enfants de rejoindre leurs parents en France !
- 5) Augmentation à 5 ans de durée de résidence stable et régulière pour l'ouverture des droits aux prestations familiales non contributives (allocations familiales, allocation logement...) !

Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, la Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE), est aujourd'hui ratifiée par 194 Etats dont la France.

En tant que Traité International, elle prime sur le Droit français. Les principes de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la non-discrimination entre enfants s'appliquent à tous les droits qu'elle impose (par "enfant", la CIDE entend tout mineur de moins de 18 ans).

Prochain Cercle de Silence le jeudi 21 décembre à 17h 30 Cours St-Louis.

Pourquoi un cercle ? Pourquoi en silence ?

Parce que ce cercle nous unit, nous citoyens, dans le refus d'une politique d'enfermement et d'expulsion des personnes pour la seule raison de ne pas avoir de titre de séjour en règle.

Parce que notre cercle nous unit à tous les cercles de silence nés à travers la France mais aussi aux souffrances des personnes sans papiers.

Parce que notre silence est une forme de soutien à tous ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne.

Parce que c'est un engagement à éveiller et à réveiller nos consciences sur des mesures indignes prises à l'encontre des personnes devenues sans papiers, par refus successifs de titres de séjour demandés depuis plusieurs années.

Notre action citoyenne est soutenue par : [Coup de Pouce aux Migrants](#), [Le CCFD-Terre Solidaire](#), [la Cimade](#), [la Pastorale des Migrants](#), [le Réseau Education Sans Frontières \(RESF\)](#), [le Réseau Hospitalité](#), [le Pacte Civique](#), [l'Eglise Protestante Unie](#), [le Secours Catholique](#), [l'Union Juive Française pour la Paix \(UJFP\)](#)... et tous ceux qui se joignent à nous.